



Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

Chartres, le 10 AVR. 2019

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur,

Conformément à la directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, vous avez transmis, de façon dématérialisée, votre dossier de réexamen pour l'élevage IED au nom de :

EARL CHALLIER
Élevage IED, Code S3IC : 0528.00030
SIRET : 320 408 776 00013
lieu-dit « les Bonshommes »
28330 AUTHON-DU-PERCHE

L'instruction technique a été finalisée le 03 avril 2019 par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir.

Il est pris acte des engagements que vous avez pris dans ce dossier et qui pourront vous être opposés, par la suite, lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Votre dossier est déclaré conforme.

Cependant, vous devrez faire les travaux nécessaires pour mettre aux normes la rampe d'épandage des effluents liquides issus de la séparation de phase en l'équipant de pendillards équipés de tubes ou de sabots traînés, pour le 21 février 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**LA PRÉFÈTE,
Pour La Préfète,
La Chef de Bureau**



Elisabeth GUIBERT

EARL CHALLIER
lieu-dit « les Bonshommes »
28330 AUTHON-DU-PERCHE

copie : DDCSPP - SEN

